

# LES CLÉS

## DE SAINT PIERRE

*Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'archidiocèse de Bordeaux*

---

n°12 – décembre 2024

### « Venez Seigneur Jésus ! »

Très chers fidèles,

Depuis l'aurore du salut jusqu'à la fin des temps, depuis Adam et Ève jusqu'au dernier homme, c'est un même cri que l'humanité lance vers le Ciel : « Venez ! ». « Venez nous éclairer ». « Venez nous aimer ». « Venez nous pardonner ». « Venez nous sauver »...

L'homme sait trop ce qui lui manque et qu'il ne peut se donner lui-même pour ne pas regarder vers Dieu et tout espérer de Lui. Certes, en ce qui nous concerne, notre appel se fait en 2024 et cela fait longtemps que l'Enfant-Dieu est déjà né à Bethléem... Pourtant nous sentons que notre appel est sincère et qu'il n'est pas le simple écho nostalgique d'un passé révolu. Nous sentons que l'appel actuel de nos cœurs n'est pas vain et que, s'il rejoint tous les cœurs de tous les hommes de toutes les époques, il rejoint aussi - en vérité- le cœur même de Dieu. Car, quel que soit l'époque où les prières peuvent être faites c'est toujours « au présent de chacun » que Dieu les entend : c'est toujours « au présent de nos vies » qu'on a besoin de Dieu.

C'est toujours aujourd'hui que nos vies désirent recevoir l'amour, la lumière, le pardon et le Salut de Dieu.

« Demandez et vous recevrez »

Très chers fidèles, ne cessons pas de demander ni d'espérer car Dieu continuera toujours de se donner.

Abbé Guilhem le Coq, Chapelain.



# Rappel sur les indulgences



Le canon 911 du code de droit canonique de 1917 définit les indulgences comme « *la remise devant Dieu de la peine temporelle due aux péchés déjà pardonnés quant à la faute, que l'autorité ecclésiastique accorde sur le trésor de l'Église, aux vivants sous forme d'absolution, aux morts sous forme de suffrage.* »

Ce texte expose la substantifique moelle de la doctrine des indulgences. Il convient tout d'abord de

distinguer la faute en elle-même, la culpé, de la peine temporelle due au péché. Le texte rappelle donc que pour le pardon des péchés, il faut davantage qu'un acte de l'autorité fût-elle romaine, et que seul Dieu remet les péchés : c'est le sacrement de pénitence. Mais la pénitence, malgré son caractère sacramentel, n'enlève pas toutes les conséquences du péché, et les péchés commis ici-bas entraînent une peine temporelle, peine qui peut être effectuée ici-bas ou au purgatoire. L'indulgence correspond à une remise, partielle ou totale, de cette peine due au péché, de cette peine qui n'est autre chose qu'une conséquence directe du péché.

Le texte rappelle également que la doctrine de l'indulgence est un dérivé de la communion des saints, le « trésor de l'Église », dans lequel celui qui a le pouvoir des clefs peut puiser comme il lui semble bon. La communion des saints est l'ensemble des mérites des membres de l'Église, mérites qui ne sont jamais que strictement personnels, dans leurs conséquences en tout cas, mais qui profitent à tous.

Enfin, les concessions des indulgences, actes administratifs et disciplinaires, sont donnés par ceux qui ont juridiction ici-bas à savoir le pape, et pour certaines d'entre elles les évêques ou même d'autres à qui ce pouvoir est reconnu par le droit. Ainsi, la concession des indulgences ici-bas se fait par mode d'absolution, directement par la réalisation de telle ou telle œuvre de piété, décrétée par l'autorité. Pour les âmes du purgatoire, celles-ci échappant, par définition même, à toute juridiction humaine, la concession des indulgences ne peut être donnée que par mode de suffrage, de supplique adressée à Dieu qui, toujours, suit son Église.

L'*Enchiridion indulgentiarum* promulgué dans sa quatrième édition latine en juillet 1999, ne dit pas en substance autre chose. Cet *Enchiridion* liste les grandes indulgences que l'Église donne selon qu'elles sont plénières ou partielles. Une indulgence partielle libère en partie de la peine temporelle, l'indulgence plénière en totalité. La norme 20 expose les conditions d'une indulgence plénière : confession sacramentelle (et absolution), communion eucharistique, prière aux intentions du souverain pontife (un *Pater* et un *Ave*, ou autre à la dévotion de chacun); en outre il faut exclure toute affection au péché fût-il véniel; ce quatrième point qui ne souffre pas de concession, est redoutable d'exigence. Souvenons-nous que si, par une affection désordonnée à un bien de ce monde nous sommes dans une quasi impossibilité de gagner une indulgence plénière, nous pouvons toujours gagner des indulgences partielles, et qu'à la mesure ou cet attachement diminuera nos indulgences se perfectionneront. Enfin, il convient de réaliser l'œuvre prescrite, indulgenciée, éventuellement dans les conditions matérielles et temporelles prescrites.

Le lecteur pieux ira donc lire avec attention, [et probablement ira relire, à moins qu'il ne le connaisse déjà par cœur], cet *Enchiridion* qui lui rappellera toutes les occasions qui existent d'obtenir une indulgence partielle au moins, voire souvent plénière... et puisqu'elles sont si faciles à gagner au prix d'une confession tous les quinze jours et de quelques communions, il y a lieu de gager que les moissons de grâces seront, au sein même de la communauté, nombreuses. Les occasions peuvent être ponctuelles comme celles attribuées à la vénération des reliques de saint Thomas l'an passé à l'occasion du 700ème anniversaire de sa canonisation mais également être beaucoup plus régulières : pour la consécration au Sacré-Cœur d'une famille ainsi que, chaque année, au jour anniversaire de cette consécration, chaque année à la consécration au Christ Roi le jour de cette fête, pour le *Te Deum* chanté publiquement le 31 décembre et pour le *Veni Creator* chanté publiquement le 01 janvier ; les 29 juin et 22 février pour les membres de la confraternité saint Pierre ; quotidiennement une indulgence plénière est accordée pour la visite durant une demi-heure du Saint Sacrement pour l'adorer ; pour les premières communions et ceux qui y assistent ; et même pour celui qui récite pieusement le Rosaire marial (un chapelet suffit) dans une église ou un oratoire, ou en famille... Les possibilités d'obtenir une indulgence partielle sont encore plus nombreuses, et les conditions encore plus faciles. Il faudrait que nous soyons méchants [ou, ce qui est pire, bêtes] comme les contempteurs de ce trésor de l'Église pour n'y pas puiser aussi souvent que possible.

Abbé Petit



# Solennité

## de l'Immaculée Conception

Fête patronale de la paroisse  
Notre-Dame d'Aquitaine

*Dimanche*  
**08 DÉCEMBRE**

**18h**

Rdv Tour Pey-Berland. Procession mariale jusqu'à l'église Notre-Dame

**18h45**

Vêpres solennelles présidées par Mgr Jean-Paul JAMES à Notre-Dame

**19h30**

Temps convivial autour d'un vin chaud

**20h**

"Opera d'images" réalisé en 2003 pour la cathédrale Notre-Dame de Paris sur le thème de l'Hymne Acathiste (durée 50 mn)

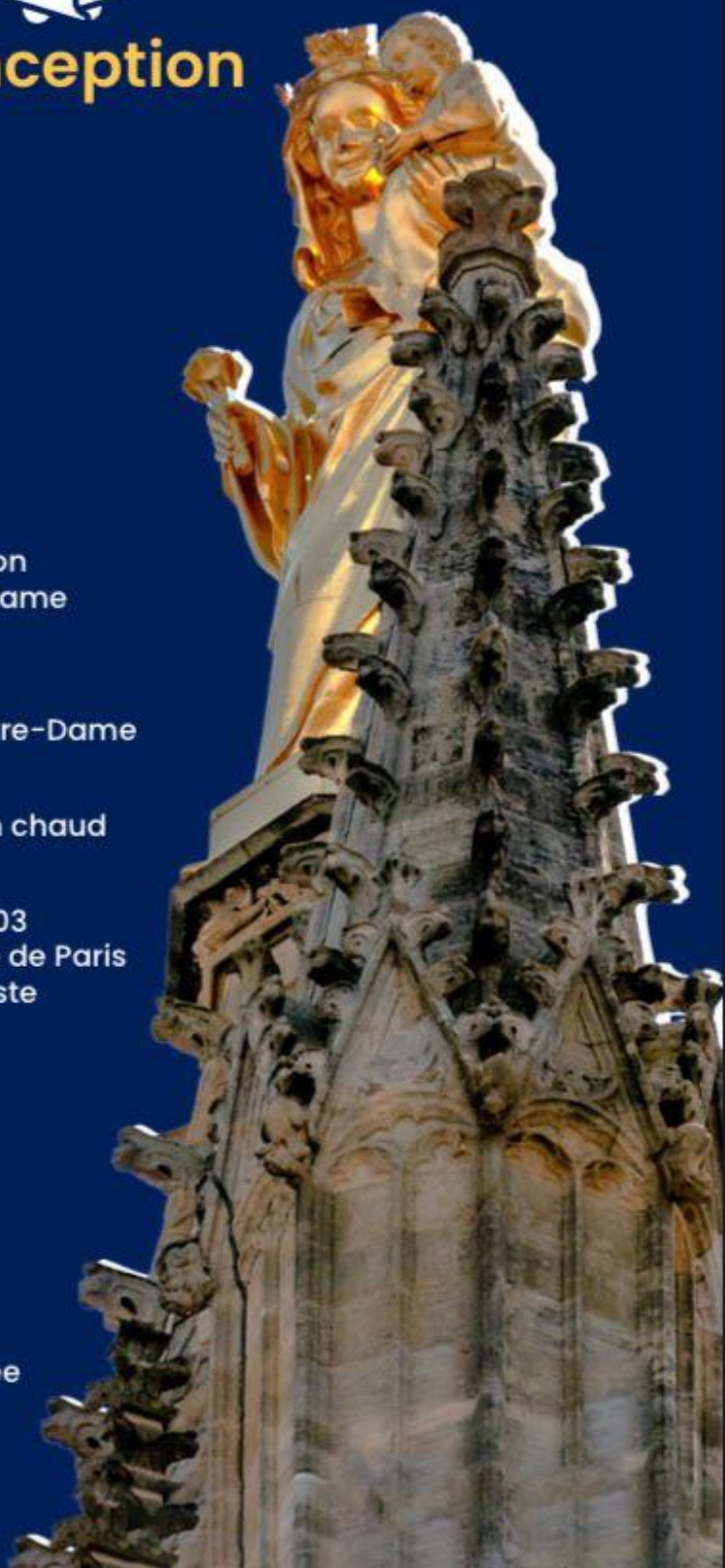
*Lundi*  
**09 DÉCEMBRE**

**19h**

Messe solennelle de l'Immaculée à Notre-Dame



Pour les autres lieux de la paroisse, messes aux horaires habituels



# HORAIRES DE NOEL 2024

## Confessions

Lundi 23 : de 10h à 12h et de 16h à 19h

Mardi 24 décembre : de 10h à 12h

## Lundi 23

9h : Messe basse

19h : Messe basse

## Mardi 24 décembre

9h : Messe basse (Vigile de la Nativité)

23h : Veillée de Noël (pas de confessions)

23h45 : Procession à la Crèche

00h00 : Messe solennelle de Minuit (pas de confessions)

## Mercredi 25 décembre

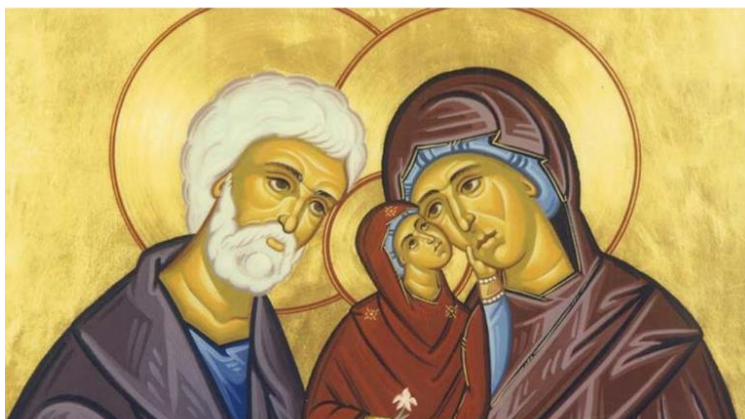
NATIVITÉ DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

8h30 : Messe de l'Aurore

10h30 : Messe solennelle du Jour de Noël

17h00 : Vêpres de Noël et Salut du Saint Sacrement

ATTENTION : pas de messe à 12h15 et 18h30



## Les grandes antiennes « O » de l'Avent



Du 17 au 24 décembre, les antiennes du Magnificat chantées à Vêpres sont appelées « antiennes O ». En effet elles commencent toutes par la solennelle interjection « O ». On les appelle aussi grandes à cause de leur solennité et des sublimes mystères qu'elles expriment. Ces invocations datent, pour le moins, du VI<sup>e</sup> siècle. La mélodie de ces antiennes est absolument splendide, un des plus grands bijoux du répertoire grégorien. Ces antiennes inspireront bien des musiciens comme Marc-Antoine

Charpentier.

Dom Guéranger disait que ces antiennes « contiennent toute la moelle de la liturgie de l'Avent ». Chacune en effet comprend deux parties faciles à distinguer. La première est tirée de la Sainte Écriture, non pas toujours textuellement, mais en des termes qui en font bien reconnaître l'origine. Dans la seconde partie, on répète, comme dans une litanie, le même appel : « Veni, venez », suivi d'une invocation.

17 déc : O Sapientia... : O Sagesse, sortie de la bouche du Très-Haut, qui enveloppez toutes choses d'un pôle à l'autre et les disposez avec force et douceur, venez nous enseigner le chemin de la prudence.

18 déc : O Adonai... : O Adonai, guide du peuple d'Israël, qui êtes apparu à Moïse dans le feu du buisson ardent, et lui avez donné vos commandements sur le mont Sinai, armez votre bras, et venez nous sauver.

19 déc : O Radix Iesse... : O Rameau de Jessé, signe dressé devant les peuples, vous devant qui les souverains resteront silencieux, vous que les peuples appelleront au secours, délivrez-nous, venez, ne tardez plus !

20 déc : O Clavis David... : O Clef de la cité de David, sceptre du royaume d'Israël, vous ouvrez, et personne alors ne peut fermer ; vous fermez, et personne ne peut ouvrir ; venez, faites sortir du cachot le prisonnier établi dans les ténèbres et la nuit de la mort.

21 déc : O Oriens... : O Orient, splendeur de la Lumière éternelle, Soleil de justice, venez, illuminez ceux qui sont assis dans les ténèbres et la nuit de la mort.

22 déc : O Rex gentium... : O Roi des nations, objet de leur désir, clef de voûte qui unissez les peuples opposés, venez sauver l'homme que vous avez façonné d'argile.

23 déc : O Emmanuel... : O Emmanuel, notre roi et législateur, que tous les peuples attendent comme leur Sauveur, venez nous sauver, Seigneur notre Dieu !

Ces antiennes, auxquelles la mélodie grégorienne ajoute un caractère d'ardente supplication, attendent une réponse du Christ aux appels qui lui sont faits. Elle y est. Nous n'avons qu'à lire, en commençant par la dernière strophe, la première lettre des titres donnés au Messie, au début de chaque antienne, et nous pourrions former ces mots : « *Ero cras*, Je serai là demain ».

A cet acrostiche « en miroir » répond la liturgie de Noël : « Demain » (*cras*) devient alors « Aujourd'hui » (*hodie*), car le grand chant de Noël par excellence est alors la séquence grégorienne tirée du prophète Isaïe, *Hodie Puer Natus est*, « aujourd'hui un enfant nous est né... » ; on trouve également dans l'Office des laudes du 24 décembre, l'antienne initiale : « *Aujourd'hui le Seigneur va venir, demain vous verrez sa gloire* ».

Dans les couvents et les monastères, on faisait autrefois « Sonner l'Ô », sonner la grosse cloche pendant toute la durée du chant des antiennes Ô. De nos jours, du 17 au 23 décembre, le « Plenum Nord » c'est-à-dire l'ensemble des huit cloches sonnantes à la volée à Notre-Dame de Paris, sonne pendant les Vêpres, au moment du chant des « grandes antiennes Ô ».

Que nos cœurs vibrent à l'unisson de ces antiennes : « Venez Divin Messie ! »

Abbé Courtois.





- Dame jeune retraitée paroissienne de St Bruno recherche un logement T1 Bis ou T2 proche du centre de Caudéran. Contacter l'abbé Petit qui transmettra.
- Recherche bricoleur pour petits travaux ponctuels à l'église ou au presbytère.
- Pour recevoir nos lettres d'informations, inscrivez-vous sur notre site internet (en bas de la page d'accueil) <https://fssp-bordeaux.fr/>

## **Récollecion de l'Avent**

Prêchée par l'abbé Alexis Garnier (Fssp Nantes)

Samedi 7 décembre de 9h30 à 16h30 à Saint Bruno

Une conférence le matin et deux l'après-midi

Déjeuner tiré du sac

Messe à 12h

Adoration et confessions

## Offrande de l'Avent 2024

Chaque personne ou famille de notre communauté est concernée par cet appel, car le soutien spirituel et matériel de vos prêtres fait l'objet d'un commandement de l'Église.

Merci pour votre soutien généreux et vos sacrifices.

**N'hésitez pas à faire un don directement par internet :  
Tapez : [dons.fssp.fr/bordeaux](https://dons.fssp.fr/bordeaux)  
dans votre moteur de recherche.**

*Pour tout don effectué avant le 31 décembre, vous recevrez un reçu fiscal au titre de l'année 2024. La Messe de Minuit sera célébrée à l'intention de tous nos bienfaiteurs.*



Qui n'a pas  
encore fait un  
don pour  
l'Avent ?...





# *Ordo liturgique*

**Dimanche 1** 1<sup>er</sup> Dimanche de l'Avent I<sup>re</sup> classe

**Lundi 2** Sainte Bibiane Vierge et Martyre III<sup>e</sup> classe

**Mardi 3** Saint François-Xavier Confesseur III<sup>e</sup> classe

**Mercredi 4** St Pierre Chrysologue Évêque, confesseur et docteur III<sup>e</sup> classe

**Jeudi 5** de la férie III<sup>e</sup> classe

**Vendredi 6** Saint Nicolas Évêque et confesseur III<sup>e</sup> classe

**Samedi 7** Saint Ambroise Évêque, confesseur et docteur III<sup>e</sup> classe

**Dimanche 8** Immaculée Conception I<sup>re</sup> classe

**Lundi 9** de la férie III<sup>e</sup> classe

**Mardi 10** de la Férie IV<sup>e</sup> classe

**Mercredi 11** Saint Damase 1<sup>er</sup> Pape et confesseur III<sup>e</sup> classe

**Jeudi 12** de la férie III<sup>e</sup> classe

**Vendredi 13** Sainte Lucie Vierge et Martyre III<sup>e</sup> classe

**Samedi 14** de la férie III<sup>e</sup> classe

**Dimanche 15** 3<sup>e</sup> Dimanche de l'Avent I<sup>re</sup> classe

**Lundi 16** Saint Eusèbe Évêque et Martyr III<sup>e</sup> classe

**Mardi 17** de la férie III<sup>e</sup> classe

**Mercredi 18** Mercredi des Quatre-Temps de l'Avent II<sup>e</sup> classe

**Jeudi 19** de la férie III<sup>e</sup> classe

**Vendredi 20** Vendredi des Quatre-Temps de l'Avent II<sup>e</sup> classe

**Samedi 21** Saint Thomas Apôtre II<sup>e</sup> classe

**Dimanche 22** 4<sup>e</sup> Dimanche de l'Avent I<sup>re</sup> classe

**Lundi 23** de la férie II<sup>e</sup> classe

**Mardi 24** Vigile de la Nativité I<sup>re</sup> classe

**Mercredi 25** Nativité de Notre Seigneur-Jésus Christ I<sup>re</sup> classe

**Jeudi 26** Saint Etienne Protomartyr II<sup>e</sup> classe

**Vendredi 27** Saint Jean Apôtre et évangéliste II<sup>e</sup> classe

**Samedi 28** Les Saints Innocents Martyrs II<sup>e</sup> classe

**Dimanche 29** Dimanche dans l'octave de la Nativité II<sup>e</sup> classe

**Lundi 30** dans l'octave de Noël II<sup>e</sup> classe

**Mardi 31** dans l'octave de Noël II<sup>e</sup> classe



# Eglise Saint-Bruno

## MESSES

### Dimanches et Fêtes d'obligation

- 8h30 : Messe basse
- 10h30 : Grand'Messe chantée
  - 12h15 : Messe basse
- 18h30 : Messe basse avec orgue

### Semaine

- Lundi : 9h00 (\*) et 19h00
- Mardi : 9h00 (\*) et 19h00
- Mercredi : 6h30 (\*), 9h00 (\*)  
et 19h00
- Jeudi : 9h00 (\*) et 19h00
- Vendredi : 9h00 (\*) et 19h00
- Samedi : 9h00 (\*) et 12h00

(\*) hors vacances scolaires

Messe à la basilique Notre-Dame d'Arcachon  
les dimanches et fêtes à 18h00, de Pâques à Toussaint.

## ADORATION DU ST-SACREMENT

- Jeudi de 17h30 à 18h30,  
« Heure Sainte » (\*)
- Les premiers vendredis du mois  
(sauf juillet et août),  
de 20h00 à 22h00

## CONFESSIONS

- Les dimanches et fête  
d'obligation, habituellement  
durant les Messes  
(à l'exception de la Messe de 12h15)
- Du lundi au vendredi  
de 18h15 à 19h00
- Samedi de 11h30 à 12h00

---

### ***Fraternité Saint-Pierre***

Abbé Guilhem Le Coq, chapelain  
06 60 88 47 70  
ablecoq@gmail.com

Abbé Sébastien Damaggio  
06 68 12 31 70  
abbe@damaggio.net

Abbé Philippe Comby  
07 62 17 80 81  
p.comby@laposte.net

Abbé Antoine-Marie Petit  
07 60 36 84 51  
antoinemarie.petit@gmail.com